



Communiqué de presse

Les refuges sont fermés mais le Parc vous accueille pour les vacances de Noël

Nos refuges en mode fermeture Covid

Compte tenu du contexte Covid et des mesures réglementaires associées, les refuges propriété du Parc national de la Vanoise sont **fermés au public**.

Ils conservent leur fonction d'espace refuge pour des **mises en sécurité** éventuelles dans l'**attente de secours** mais ils ne sont pas considérés comme ouverts en tant qu'hébergements tels qu'ils peuvent l'être hors période Covid. En effet, dans des refuges non gardés et à espace contraint, personne ne peut assurer le respect des mesures barrières et des consignes sanitaires.

Cette contrainte sera levée dès que la réglementation autorisera à nouveau l'ouverture au public des hébergements touristiques de restauration.

La Maison du Parc à Pralognan-la-Vanoise

La Maison du Parc s'adapte et vous accueille cet hiver pendant les vacances de Noël à partir du **lundi 21 décembre** (10h à 12h et 16h à 18h du lundi au vendredi) en mettant en œuvre le protocole Covid adapté (capacité d'accueil adaptée avec jauge, port du masque, distanciation et organisation des flux de circulation). Nos **hôtesse**s d'accueil vous renseigneront sur le Parc, les possibilités des randonnées, les points extérieurs de rencontre avec des gardes, etc. Notre **espace boutique** est ouvert et vous pourrez y retrouver nos produits à la vente.

L'accès à la partie scénographie, projection de films et exposition est en revanche fermé. Si la météo le permet, des **animations** seront proposées en extérieur par les agents (sous forme de **maraudage** sur le domaine de ski de fond et autres points stratégiques afin d'éviter les rassemblements).

D'autres animations sont prévues en extérieur sur le reste du territoire, n'hésitez pas à consulter régulièrement notre [Agenda en ligne](#) pour retrouver tous nos **rendez-vous nature**.

C'est l'hiver pour la faune sauvage... les bons conseils en rando !

La fermeture des remontées mécaniques va inciter de nombreux visiteurs habituellement adeptes du ski alpin à partir à la découverte des paysages enneigés en raquettes ou à ski de randonnées.

N'oubliez pas que l'hiver, **la faune sauvage est fragile**. Les conditions d'enneigement exceptionnelles en ce début de saison renforcent encore la nécessité pour nous tous d'être particulièrement vigilants lors de nos déplacements. Respecter la nature, ne pas provoquer de comportements de fuite chez les animaux sauvages, autant de comportements vertueux pour préserver la faune sauvage qui va devoir affronter une période difficile de plusieurs mois.



En suivant quelques **conseils simples**, vous pouvez vous aussi aisément contribuer à la protection de la faune sauvage !

- **Au sommet** : Au-dessus de la limite des arbres, profitez ! Evitez toutefois les crêtes rocheuses et les zones déneigées où des animaux peuvent être présents.
- **En lisière de forêt et en forêt** : À la montée, restez sur les sentiers et sur les itinéraires principaux. À la descente, limitez vos virages et passez au plus court en suivant les traces de montée si possible ou les traces déjà présentes. C'est la zone la plus favorable pour la faune en hiver : la forêt permet aux animaux de s'alimenter et de trouver des cachettes.
- **Le bon timing** : En forêt, les tétras-lyres se nourrissent entre 4 h et 8 h et entre 17 h et 21h. Évitez ces zones durant ces périodes pour ne pas déranger. Et pour tous les animaux, évitez de passer la nuit car c'est leur période de tranquillité assurée.
- **Chut... soyez discrets !** : Vous êtes sur le territoire de vie d'animaux, alors restez discrets. Si vous en voyez, arrêtez-vous pour les laisser s'échapper. Si vous avez un chien, gardez-le en laisse, ou mieux, laissez-le à la maison pour les sports d'hiver (en cœur de Parc, les chiens ne sont pas autorisés).

En complément de ces conseils, valables dans tous les espaces naturels de montagne, des zones de protection spéciales sont mises en place pour protéger le **tétras-lyre** qui hiverne dans des zones boisées (souvent à l'intérieur des domaines skiables).

Ces **zones de tranquillité** sont balisées sur le terrain (signalétique et rubalise). Vous êtes invités à ne pas y circuler, que cela soit à pied, en raquettes ou à ski de randonnées pour protéger ces oiseaux et respecter les efforts de protection entrepris de concert par les nombreux acteurs du territoire depuis plusieurs années.



2/2

